



# Montpeyroux

**Bulletin Municipal  
Numéro 11  
Janvier 2014**

## L'édito

**En ce début d'Année, nous vous présentons  
sincèrement, à toutes et à tous, tous nos vœux de  
Bonne et Heureuse Année 2014 !**

Voici la dernière édition du bulletin du conseil municipal actuel : le onzième numéro de notre mandature.

Ma décision d'être candidat aux prochaines élections municipales de Mars 2014 a été prise. De ce fait, et afin de respecter la neutralité du bulletin municipal à l'approche des élections municipales, mon édito sera bref.

Cependant, notre journal municipal poursuit sa mission d'information et de lien avec les habitants de Montpeyroux. Vous y trouverez donc des articles et photos relatifs aux dernières réalisations et événements survenus dans la commune.

Comme d'habitude, une large part de ce bulletin est consacrée à la vie de l'école, et aux associations, reflets de la richesse des activités de notre vie locale.

Au nom de la municipalité, je tiens à remercier une nouvelle fois celles et ceux qui s'investissent au sein des associations, ainsi que tous ceux qui, de loin ou de près, contribuent à faire vivre notre belle commune.

Merci également à tous ceux, qui, par leurs suggestions, articles, photos, ... contribuent à faire évoluer le contenu et les thèmes de ce bulletin municipal.

**Avant de conclure**, je vous rappelle la date de la **traditionnelle Cérémonie des Vœux**, à laquelle nous serons heureux de vous accueillir :

Dimanche 12 Janvier 2014 à 11h00  
à la Salle Culturelle (entrée du village).

**Bonne et heureuse année à tous !**

**Bien cordialement,  
Christophe Rochette**

Directeur de publication.....**Christophe Rochette**  
Rédaction, photos numériques et mise en page... **Mairie de Montpeyroux**  
Tirage..... **200 exemplaires**  
Impression ..... **Imprimerie Centre-Com Issoire**



### Naissances :



Elena Violaine DE JESUS  
est née le 1er décembre 2013

Jules René Marcel BARBALAT  
est né le 27 novembre 2013

*La commune présente ses  
compliments aux  
heureux parents et ses  
plus sincères vœux de  
bonheur aux nouveaux-nés*

### Décès :

Madame Antoinette Laure PIGNOL veuve  
BALDASSIN, est décédée le 1er septembre 2013

Monsieur Maurice Robert Baptiste JOUFFRE,  
est décédé le 14 septembre 2013



*La commune prend part  
à la peine des familles  
et de leurs proches et les  
assure de ses très sincères  
condoléances*

## Quelques rappels utiles

### La Mairie

#### Heures d'ouverture au public:

- **Lundi de 14h30 à 18h** (une permanence est également assurée par un élu de 18h à 19h)
- **Jeudi de 14h30 à 18h00**

### Les tournées des commerçants ambulants :

- **Le boulanger:** tous les matins sauf le lundi
- **Le fromager:** le mercredi après-midi

### Le ramassage des poubelles



Bac gris

MARDI - VENDREDI



Bac Bleu  
(recyclage)

MARDI SEMAINE PAIRE

### Séance du 25 juillet 2013

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Présents : P. FONTANIVE, C. BALDIT, P. LAURENT, S. MEYER, J.J. SAULNIER. J.L. MALLET, H. VIGIER, J.P. COULLOMB, J.J. SAULNIER

Absents excusés : R. MANLHIOT vote par procuration : procuration à C. ROCHETTE

Absents :

Secrétaire de séance : J.L. MALLET

#### **Objet : BAIL PRECAIRE LOCAL RUE DE LA GRANDE CHARREYRE**

Le Maire FAIT PART au Conseil municipal, de la demande de bail précaire de 6 mois du 1er avril au 30 septembre 2014 par Mme Nadine CHABANCE pour le local qu'elle occupe actuellement et dont elle a demandé la résiliation au 30 septembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder le bail précaire à Madame Nadine CHABANCE à condition de laisser la priorité à une location à l'année si celle-ci se présentait.

#### **Objet : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2013 - N°1**

Le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que les prévisions budgétaires sont insuffisantes pour le paiement de factures de surveillance et d'entretien du réseau d'assainissement et qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 615 d'un montant de 4 000 € pour le règlement des factures actuelles et à venir.

Il PROPOSE d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section	Sens	Article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<i>Fonctionnement</i>	<i>Recettes</i>	<i>748 – Subventions d'exploitation</i>		<i>4 000,00</i>
Fonctionnement	Dépenses	615 – Entretiens et réparation		4 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>RECETTES</b>	<b>4 000,00</b>
			<b>DEPENSES</b>	<b>4 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits proposés par le Maire.

### Séance du 25 juillet 2013 (suite)

#### **Objet : CHANGEMENT LOGICIEL des COMMUNES**

Le Maire INFORME le Conseil municipal, qu'en 2015, les logiciels informatiques communaux actuels seront obsolètes, les maintenances ne seront plus assurées et il y aura lieu d'acquérir un nouveau logiciel avant fin 2014.

Il FAIT PART au Conseil Municipal des devis en sa possession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu la proposition du Syndicat mixte A.GE.D.I.

#### **Objet : ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A.GE.D.I**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)
  - Vu l'arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.GE.D.I.
  - Vu l'arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-99 n°5 du 20 janvier 1999 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements publics au Syndicat Mixte A.GE.D.I.
  - Vu l'arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-2000 n°7 du 03 février 2000 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements publics au Syndicat Mixte A.GE.D.I.
  - Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant retrait de 47 personnes morales de droit public du Syndicat Mixte dénommé « Agence de gestion et de développement informatique (A.GE.D.I) » et portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,
- Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer à l'œuvre du service d'informatisation des services publics.

**APRES AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE,**

**Article 1 :** D'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur, tels que joints en annexe de la présente.

**Article 2 :** D'adhérer au Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.

**Article 3 :** De charger Monsieur Christophe ROCHETTE, Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

**Article 4 :** De désigner Madame Pierrette FONTANIVE comme représentante de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

**Article 5 :** D'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.

### Séance du 25 juillet 2013 (suite)

#### Objet : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL 2013 - N°2

Le Maire fait part au Conseil Municipal :

- de la recette provenant de la vente du terrain de la ferme pédagogique pour un montant de 28 000 €, et propose de créer un programme d'investissement « Réfection Intérieur Eglise » n°53 en y affectant cette somme :
- des écritures d'ordre comptables à passer suite à cette vente
- du manque de crédit pour le règlement de factures d'éclairage public en investissement
- du manque de crédit pour le règlement de factures d'assainissement en exploitation du Budget Assainissement
- du besoin de renouveler le matériel informatique avant l'acquisition du nouveau logiciel Mairie, et propose de créer un programme d'investissement « matériel informatique » n°54 en y affectant la somme de 1 500 €

**Il PROPOSE d'effectuer les virements de crédits suivants :**

Section	Sens	Article	Prog. N°	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement	Dépenses	020 - Dépense imprévues		6 500,00	
	Dépenses	2041582 - Eclairage public	41		5 000,00
	Dépenses	2183 - Matériel informatique	54		1 500,00
<b>Investissement</b>	<b>Recettes</b>	<b>024 – Terrains nus</b>			<b>28 000,00</b>
	Dépenses	2313 – Travaux église	53		28 000,00
<b>Investissement</b>	<b>Recettes</b>	<b>1021:041 – Opération patrimoniale</b>			<b>28 000,00</b>
	Dépenses	2111/041 – Opération patrimoniale			28 000,00
Fonctionnement	Dépenses	022 – Dépenses imprévues		4 000,00	
	Recettes	657364 – Subvention au BP assainissement.			4 000,00
<b>TOTAL</b>					
		<b>RECETTES</b>			<b>56 000,00</b>
		<b>DEPENSES</b>		10 500,00	<b>66 500,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits proposés par le Maire.

**Séance du 10 Octobre 2013**

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Présents : P. FONTANIVE, C. BALDIT, R. MANLHIOT, P. LAURENT, S. MEYER, H. VIGIER, J.P. COULLOMB.

Absents excusés : J.L. MALLET vote par procuration : procuration à P. FONTANIVE

Absents : J.J. SAULNIER

Secrétaire de séance : J.P. COULLOMB

**Objet : DETERMINATION DU CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER EN CENTRE BOURG.**

Suite à l'appel à candidatures pour la mission de maîtrise d'œuvre faite auprès des architectes suivants,

- BOSLOUP André – 9 Bd A. Buisson - 63500 Issoire
- BRESSON ONDET – rue de la Cité - 63000 Clermont Ferrand
- LESME Yves - 3 rue Rapeaux - 63400 Chamalières

Au vu des moyens, compétences, références et disponibilités des candidats, le choix se porte sur Monsieur BRESSON qui propose un taux de rémunération de 10,00 %, comprenant, mission de base + mission complémentaire. Cette offre est également la moins disante.

Il sera demandé à l'agence BRESSON ONDET de formaliser par un contrat de maîtrise d'œuvre le contenu de sa prestation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur BRESSON.

**Objet : PARTICIPATION FORMATION SST**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la formation SST organisée par la Communauté de Communes des Côteaux de l'Allier, qui a eu lieu les 8 et 12 juillet, et informe de la participation financière de la commune pour la formation d'un employé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la formation SST d'un employé communal.

**Séance du 10 Octobre 2013 (suite)****Objet : : FIC 2014**

Monsieur le Maire fait état des dégâts causés par les orages de l'été sur la voirie et en particulier sur le GR300 qui a particulièrement souffert des eaux de ruissellement. Le coût de la réparation est de 15 000 € HT. Afin d'en assurer le financement, **il propose de faire appel au financement du Conseil Général au titre du FIC 2014 et de solliciter le transfert de subvention du Conseil Régional 4<sup>ème</sup> génération « Plus beaux villages de France » en lieu et place du programme d'aménagement paysager de la carrière.**

Le **plan de financement prévisionnel** de ce projet est le suivant :

Conseil Général FIC	5 250 euros
Conseil Régional	6 000 euros
Participation Communale	3 750 euros

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de la reprise du programme « Parking rue des Granges » pour 2014 dont le coût s'élève à 125 000 € HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- approuve le projet tel qu'il lui a été présenté et sa programmation,
- autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général sur la ligne voirie la subvention prévue au titre du FIC 2014
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional le transfert de subvention au bénéfice du GR 300.

**Objet : : CONTRAT AVENIR**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission au 31/08/2013 de l'employé en contrat « avenir », la mission locale lui a présenté de nouvelles candidatures et propose d'embaucher un nouvel agent d'entretien pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et mandate le Maire pour signer le contrat et accomplir les formalités correspondantes

**Séance du 10 Octobre 2013 (suite)****Objet : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le poste d'agent d'entretien en CUI – CAE de 20h/hebdo tenu par Monsieur Alain FOURNEYRON se termine au 31 octobre 2013.

Il propose de présenter à Pôle Emploi :

Que le contrat de Monsieur FOURNEYRON soit reconduit en poste à temps complet (35h/hebdo) soit 15h à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et mandate le Maire pour signer le contrat et accomplir les formalités correspondantes.**

**Objet : PRIME DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil Municipal de reconduire la prime du personnel communal en 2013 et d'en porter le montant à 180 € brut.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire.**

**Séance du 10 Décembre 2013**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Présents : P. FONTANIVE, C. BALDIT, R. MANLHIOT, S. MEYER, H. VIGIER,

Absents excusés :

J.J. SAULNIER vote par procuration à P. FONTANIVE,

J.L. MALLET vote par procuration à S.MEYER,

J.P. COULLOMB vote par procuration à C. ROCHETTE

P. LAURENT vote par procuration à H. VIGIER

Secrétaire de séance : Richard MANLHIOT

**Objet : SUBVENTION FACADES**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en possession d'une demande de subvention façade dans le cadre du Programme Citées de Caractère. Il propose de lui donner une réponse favorable.

Montant subvention : 40% du montant HT des travaux, plafonnée à 1 500 €

M. et Mme BALDIT - Montant HT des travaux : 5 739,60 - Subvention demandée : 1 500 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition**

### Séance du 10 Décembre 2013 (suite)

#### Objet : CHOIX DES ENTREPRISES AMENAGEMENT SALLES EXPO ET PARKING

Concernant les projets d'aménagement de salles d'exposition et d'espaces d'agrément en tranches fermes, et d'aménagement d'un parking couvert en tranche conditionnelle, Monsieur le Maire, rappelle la procédure de mise en concurrence qui a été faite :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) :

- avis d'information paru le 22 juillet 2013 dans La Montagne
- remise des offres le 9 septembre 2013 à 12 heures
- ouverture des offres le 9 septembre 2013 à 14 heures

**Il a été décidé** d'engager une phase de négociation pour les lots dont les offres dépassaient les estimations, soit pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Une nouvelle consultation par écrit auprès des entreprises est organisée :

- courrier de consultation le 8 octobre 2013
- remise des offres le 21 octobre 2013 à 12 heures
- ouverture des offres le 21 octobre 2013 à 14 heures.

Suite aux vérifications menées sur l'ensemble des offres, Monsieur le Maire présente aux membres de la commission le contenu du tableau de comparaison des offres. Il propose de retenir les entreprises ayant répondu qualitativement et quantitativement à chaque descriptif de travaux et dont l'offre de prix est la moins disante.

**La Commission d'Appel d'Offres**, après avoir entendu la Personne Responsable du Marché donne un avis favorable sur le choix formulé et décide d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises et pour les montants tels que définis dans le tableau suivant et selon les affectations:

*Tranche ferme 1 : salles d'exposition*

*Tranche ferme 2 : espaces d'agrément*

*Tranche conditionnelle : parking couvert*

Lot	Désignation	Entreprises	Tranche ferme 1 HT (euros)	Tranche ferme 2 HT (euros)	Tranche Conditionnelle HT (euros)
1	Maçonnerie	MARTINS	30 983.10	85 789.45	64 112.60
2	Enduits de façades		16 719.00	6 317.00	27 840.00
3	Charpente bois; Couverture zinguerie	CAILLAUD BOURLEYRE	16 784.52		21 166.50
4	Menuiserie bois	VACHER	21 109.00	3 601.00	4 099.00
5	Plâtrerie, Peintures, Faiences	BOULET	8 070.30		4 388.20
6	Electricité	COUFFIGNAL	9 737.00		3 115.00
7	Plomberie	CONCEPT THERMIQUE	918.00	105 00.00	1 185.50
<b>TOTAL HT</b>			<b>104 321.92</b>	<b>95 812.45</b>	<b>125 906.80</b>

**T.V.A en sus**

Après délibération, le Conseil Municipal :

**approuve les choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.**

### Séance du 10 Décembre 2013 (suite)

#### Objet : RETROCESSION ACTIF DE LA CCCA A LA COMMUNE DE MONTPEYROUX.

- Vu l'arrêté préfectoral 13/00344 en date du 22 février 2013 procédant au rattachement de la Commune de Montpeyroux à la Communauté de Communes de Couze Val d'Allier,
- Vu l'article L1321-1 du CGCT
- Vu l'article L5211-25-1 du CGCT
- Vu l'article L1609 Nonies C du Code Général des Impôts
- Vu l'avis de la CLECT en date du 27 juin 2012

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte les conséquences comptables du redécoupage intercommunal au 1er janvier 2014.

Considérant que le trésorier devra constater les opérations comptables permettant les mises à jour de l'actif au vu du tableau ci-joint, suite de la sortie de la commune de MONTPEYROUX qui quitte la Communauté de Communes des Côteaux de l'Allier au 1er janvier 2014.

Considérant que toutes les factures d'investissement ne sont pas payées, il sera réalisé un certificat administratif pour autoriser le transfert de l'actif à venir.

**Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents**

- d'autoriser le Trésorier a effectué les opérations comptables suite à la sortie de la Commune de Montpeyroux au 1er janvier 2014 au vu du tableau ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un certificat administratif concomitamment à celui de M. le Président de la CCCA pour intégrer ces dernières opérations à l'actif de la commune.

#### Objet : VALIDATION DE LA CLECT DANS LE CADRE DU SDIC POUR LE DEPART DE LA COMMUNE DE MONTPEYROUX.

- Vu l'arrêté préfectoral 13/00344 en date du 22 février 2013 procédant au rattachement de la Commune de Montpeyroux à la Communauté de Communes de Couze Val d'Allier,
- Vu l'article L1321-1 du CGCT
- Vu l'article L5211-25-1 du CGCT
- Vu l'article L1609 Nonies C du Code Général des Impôts
- Vu l'accord concernant les modalités de rétrocession établi au moment de la CLECT en date du 27 juin 2012 entre la commune de Montperoux et la CCCA.

Considérant qu'il est nécessaire de restituer à la commune, antérieurement compétente, les biens meubles et immeubles mis à disposition lors de son intégration dans la CCCA, afin de les réintégrer dans son patrimoine.

Considérant que la CCCA, après avis émis par la CLECT, a accepté que ces biens soient restitués pour une valeur de 30 000 € pour la commune de Montpeyroux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents**

- de reprendre possession des biens meubles et immeubles mis à disposition auprès de la CCCA lors de son intégration pour une valeur de : de 30 000 €.
- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer les actes référents à cette décision,
- d'autoriser le Maire a passé toutes les opérations comptables liées à cette affaire.

### Séance du 10 Décembre 2013 (suite)

#### Objet : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC «ECLAIRAGE PARC PUBLIC RUE DE LA POTERNE ET ABORDS SECTEUR TOILETTES PUBLIQUES»

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

#### **ECLAIRAGE PARC PUBLIC RUE DE LA POTERNE ET ABORDS SECTEUR TOILETTES PUBLIQUES**

Un avant projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy de Dôme auquel la commune est adhérente

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **11 000 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fond de concours égal à **50% de ce montant**, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit :

**5 501,68 €**

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- 1) d'approuver les travaux d'éclairage public présentés par le Maire
- 2) de demander l'inscription de ces travaux au Programme EP 2014 du SIEG
- 3) de fixer le fond de concours de la commune au financement des dépenses à 5 501,68 € et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG
- 4) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

#### **Objet : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL 2013 - N° 03**

Le Maire EXPOSE au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approvisionner le programme n°39 « aménagement de parking » article 2315, d'un montant de 1000 €uros pour le règlement d'une facture imprévue .

#### **II PROPOSE :**

**d'effectuer les virements de crédits suivants :**

Section	Sens	Article	Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement	Dépenses	2315	39		1 000,00
Investissement	Dépenses	2315	51	1 000,00	
<b>TOTAL</b>			<b>RECETTES</b>	<b>1 000,00</b>	
			<b>DEPENSES</b>		<b>1 000,00</b>

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits au Budget 2013** indiqués ci-dessus.

**Séance du 10 Décembre 2013 (suite)****OBJET : INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu l'article L 361-1 du Code l'Environnement relatif aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- Vu la circulaire du 30 Août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- Vu la délibération du 19 décembre 2011 par laquelle le Conseil Général du Puy de Dôme a adopté le principe de réactualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- Vu la délibération du 24 septembre 2012 par laquelle le Conseil Général du Puy de Dôme approuve les orientations du plan départemental de la randonnée,

\*\*\*\*\*

**Préambule :**

Au terme de l'article L.361-1 du code de l'Environnement, le PDIPR relève de la compétence des Départements.

*Il a pour objectif de :*

- faciliter la découverte des sites naturels et paysages en privilégiant la pratique de la randonnée,
- préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Conseil Général du Puy de Dôme a décidé l'élaboration d'un PDIPR sur son territoire en 1990.

En 2011, le Conseil Général a souhaité réactualiser le PDIPR en proposant une offre de qualité support de valorisation et de promotion des activités de randonnée.

Pour sa part, le Conseil général assure sur les itinéraires inscrits au P.D.I.P.R :

- le gros entretien (pose de passerelles, pontons, chicanes, escabeaux, emmarchement, gros débardage et élagage, drainage),
- l'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géo référencement des itinéraires.

Par ailleurs, le Conseil général soutient financièrement la promotion.

\*\*\*\*\*

Considérant que le dit plan départemental comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

donne un avis favorable sur l'ensemble des itinéraires ou portions de sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée concernant la commune de MONTPEYROUX tels qu'ils figurent au tableau joint en annexe.

**Séance du 10 Décembre 2013 (suite)****(suite ) Objet : INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.****s'engage :**

- à protéger ces chemins en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation ;
- à autoriser la circulation pédestre, équestre, cycliste et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée, en la réglementant si besoin en vertu du pouvoir de police ;
- à informer les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur les chemins, (toute fermeture momentanée d'une section de chemin devant être portée à la connaissance du Conseil général) ;
- à maintenir les chemins inscrits dans un état d'usage ;
- à conventionner le cas échéant, avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins .
- à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés ; si nécessaire à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours.
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration.

**La présente délibération du Conseil municipal annule et remplace les décisions prises antérieurement relatives au PDIPR.**

**Objet : FORMATION CACES CONTRAT AVENIR**

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'engagement de l'employeur de permettre aux personnes en Contrat Avenir d'avoir accès aux formations.

Il fait part de la proposition groupée sur plusieurs communes de formation au CACES et propose d'en faire bénéficier l'employé en contrat avenir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire**

**Objet : SUBVENTION TENNIS CLUB DE COUDES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que **dans le cadre du RPI Coudes-Montpeyrroux, des cours de tennis sont donnés aux enfants de la commune par le Tennis Club de Coudes.** Il propose d'attribuer chaque année une participation de 200 euros au Tennis Club de Coudes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.**

### Rentrée 2013-2014

Cette année, le mardi 3 septembre 2013, l'école a accueilli 163 élèves répartis en 7 classes. Mme Mouret a quitté l'école en juin, et c'est Mme Albertini qui a rejoint l'équipe enseignante.

Petite section et moyenne section	29 élèves	Mme Begon Fanny
Moyenne section et grande section	29 élèves	Mme Verdier Armelle Mme Lussert Bénédicte
CP	21 élèves	Mme Cortes Françoise
CE1	20 élèves	Mme François Delphine Mme Lussert Bénédicte
CE2	20 élèves	Mme Touron Caroline Mme Lussert Bénédicte
CM1	19 élèves	Mme Albertini Béatrice Mme Lussert Bénédicte
CM2	25 élèves	M. Delphaut Eric

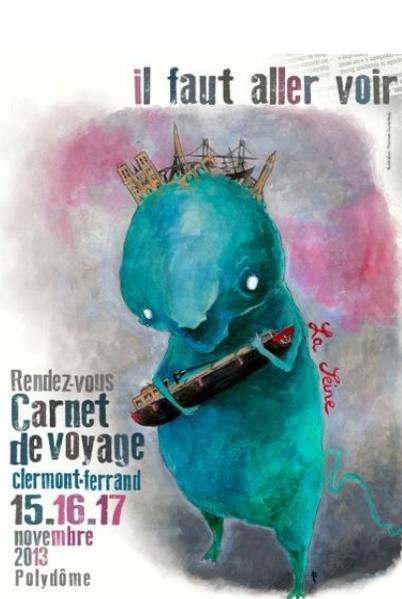
### Spectacle de fin d'année

La météo n'a pas été clémente en ce mois de juin, aussi, le spectacle de l'école du vendredi 28 juin a été annulé. Heureusement, une accalmie a permis de le présenter le mardi 2 juillet.

Les classes maternelles ainsi que le CP et le CE1 ont proposé des danses, chants, poésies et albums mis en scène pour l'occasion. La chorale des élèves de CE1, CE2, CM1, CM2 était aussi de la fête.



**Rendez-vous du carnet de voyage.** Les élèves de CE2 et CM2 se sont rendus à Polydôme vendredi 15 novembre pour participer au « Rendez vous du carnet de voyage ». Ils ont pu découvrir des réalisations plastiques très variées, des destinations lointaines ou très proches. Les enfants ont été impressionnés par le coup de crayon des carnettistes qui ont, pour certains, « croqué » les jeunes visiteurs ! Les CM2 ont réalisé un carnet sur le thème du nouvel an chinois avec Nicolas Jolivot, tandis que les CE2 ont fabriqué des tampons-gommes avec France Dumas.



### Restauration d'un logement

Les travaux de rénovation de la maison située à l'angle de la montée des tisserands et de la rue de la poterne (ex maison Couturier) sont terminés. Ce logement de type F3 est composé de :

- Rez-de chaussée : 1 cuisine-salle à manger
- Etage : 2 chambres + 1 salle de bains et WC
- Sous-sol : 1 garage et 1 buanderie

Ce logement est mis en location au tarif de 580 euros/mois, hors charges.



### Travaux au niveau de la porte arrière du cimetière



**Une marche en béton** a été réalisée par les employés municipaux afin de stopper l'écoulement important des eaux pluviales qui entraînait la détérioration progressive de l'intérieur du cimetière.

### De nouveaux sanitaires publics



**La ruine située au niveau du parking de la Moulurette** a été restaurée en bâti de pierres et transformée en sanitaires publics.

Ces travaux financés par la Communauté de Communes sont en grande partie terminés. Les employés communaux procéderont à l'installation des sanitaires.

### De nouveaux panneaux à l'entrée du village

Ceux-ci sont venus remplacer les anciens panneaux endommagés par les effets du temps, et devenus illisibles. Ils ont été financés par la Communauté de Communes.



### Des aménagements au niveau du chemin « La Coursière »

Le conseil Général prendra à sa charge la réfection des 3 bassins récupérateurs d'eau du village construits il y a une trentaine d'années ( d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> au total ). La rénovation de ces 3 bassins est devenue nécessaire car leur dégradation ne leur permet plus de collecter correctement les eaux, ce qui entraîne d'importantes dégradations du chemin « La Coursière ». **La commune prendra à sa charge la réfection de la portion de chemin dégradé** en faisant appel à une entreprise du BTP. L'ensemble de ces travaux permettra de canaliser le ruissellement des eaux et de maintenir ce chemin en meilleur état.



### Deux nouvelles portes

Les deux portes en bois qui dissimulaient le compteur EDF situé au niveau du Donjon **ont été remplacées** en raison de leur dégradation.

Les prochaines portes en bois détériorées, seront changées selon le même modèle.



### NUMEROTATION DES HABITATIONS

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, nous avons mis en place **une procédure de numérotation normalisée des habitations**. Celle-ci répond à un besoin d'amélioration de la desserte des habitants afin que chacun ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les différents services : secours, soins, dépannage, livraison, courrier...Au terme de plusieurs mois d'études, les habitations ont été numérotées sur plans.

### *Il ne restait plus qu'à choisir le modèle de la plaque !*

Pour cela, l'équipe municipale a lancé en novembre dernier une campagne de vote ouverte à l'ensemble des habitants et propriétaires du village. Vous avez été nombreux à vous rendre en mairie pour participer à cette élection et nous vous en remercions. Parmi les trois plaques déposées par les professionnels, le plus grand nombre de voix a permis de retenir le modèle dont la photo est insérée ci-dessus (chiffres découpés dans une plaque en fer et dont la finition est de couleur rouille) .

Dès leur réception, les plaques seront posées par les employés municipaux. Une concertation avec chaque propriétaire sera préalablement établie, afin de déterminer le meilleur emplacement sur les habitations. Les premières poses débiteront rue de le Grande Charreyre.

### Repas de Noël partagé avec les aînés de la commune



**L**e repas traditionnel de Noël partagé avec les aînés de la commune, est un événement marquant dans le programme des festivités de la commune. Pour cette journée dominicale nous étions tous heureux de nous réunir pour festoyer dans une ambiance remplie de rires et d'échanges. Ce fut l'occasion de nous rassembler autour d'une bonne table préparée par le restaurant «Le Donjon» et de profiter d'une agréable après-midi dansante.



### L'Arbre de Noël



Les enfants avaient rendez-vous avec le Père Noël ce dimanche 15 décembre. L'après-midi a débuté avec un spectacle ponctué par les éclats de rires des petits et des grands. Puis le Père Noël a distribué les cadeaux sous les yeux émerveillés des enfants. La dégustation d'un goûter et d'un chocolat chaud a clôturé ce bel après-midi. Un grand merci à Pierre Alain Heydel pour les photos et au CCAS pour l'organisation, et au Père Noël !

### Soirée d'accueil des nouveaux habitants



### Une invitation à une soirée Conviviale bien réussie.

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, la Municipalité de Montpeyrroux a organisé le 29 novembre, une rencontre avec les nouveaux habitants ayant emménagé dans les 12 mois précédant cette cérémonie.

**Cette réception est désormais devenue une tradition.**

Cette année, ce sont une trentaine de nouveaux habitants qui étaient conviés à cette soirée. Après la présentation de l'équipe municipale et des différentes associations du village, une réception amicale a permis de poursuivre les échanges. Cette manifestation a été l'occasion de faire connaissance et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants dans la Commune qui est désormais la leur.



**C'**est le samedi 22 Décembre que la Municipalité de Montpeyrroux a honoré Madame Cécile Lacombe pour son centenaire.

À l'espace culturel, la famille et de nombreux habitants du village sont venus pour cette occasion. **Cécile Lacombe**, bien que née en Vendée, a

**toute sa famille originaire du village.** Son père, Monsieur Henri Garde, a été maire de Montpeyrroux de 1946 à 1951. Egalement **son mari Jean Lacombe a occupé cette fonction de 1971 à 1977.** Un diaporama, réalisé avec des photos d'époque et commenté par Christiane Baldit adjointe à la Municipalité, a rappelé cette période ainsi que quelques caractéristiques historiques et architecturales du village.

C'est autour du verre de l'amitié et d'un magnifique gâteau préparé par le « Restaurant le Donjon » que les participants ont entonné un "joyeux anniversaire".

**Il a également été rappelé que la famille de Mme Lacombe s'est beaucoup investie dans l'association « des amis du vieux Montpeyrroux », qui se nomme aujourd'hui « Association Vivacité Art et Patrimoine ».** L'Association lui a remis un cadeau afin de lui témoigner toute sa reconnaissance. Mme Lacombe a également reçu de la part de la municipalité des ouvrages traitant du village, ainsi qu'un magnum de vin dont l'étiquette personnalisée a été préparée par Yvan Bernard.

### Mme Lacombe a fêté ses 100 ans



Chaque année en saison estivale la Communauté de Communes a organisé des visites nocturnes guidées sur Montpeyroux.

Afin de proposer une animation de qualité, une guide touristique et une conteuse professionnelle nous ont proposé des visites ludiques et pleines de charme pour toute la famille.

**À 20h30, l'heure où le soleil se couche...où les couleurs changent...et où l'atmosphère se transforme...** de nombreux participants ont pu découvrir d'une toute autre manière, l'architecture, les traditions, l'histoire, mais aussi...les récits mystérieux et envoûtants, qui se transmettent depuis des générations...

### Et si la balade m'était contée ?



#### Infos locales

■ AUVERGNE > PUY-DE-DÔME > MONTPEYROUX 01/09/13 - 06H00

### Les chevaux auvergne étaient en concours, dernièrement

Lu 1 fois



Les chevaux de race auvergne ont subi différents tests de caractérisation lors du dernier concours, à Montpeyroux. - issoire

Après avoir été officiellement reconnu en début d'année par le ministère de l'Agriculture, le cheval de race auvergne prend de l'ampleur. Des concours lui sont dédiés, dont deux se sont déroulés à Montpeyroux, dernièrement.

« Nous nous réunissons plusieurs fois dans l'année pour des concours. Le prochain rendez-vous, c'est le Sommet de l'élevage, dans un mois », indique Laurent Pradier, éleveur et président de l'Association nationale du cheval de race auvergne (ANCR). Le dernier concours s'est déroulé à Montpeyroux, et pour la première fois, la race auvergne a subi les tests de caractérisation. « Il s'agit d'un concours qui se base sur le caractère du cheval. L'homme n'intervient pas, c'est de l'observation. Seize chevaux y ont participé et ont été notés après différents tests. » L'intérêt de ce concours ? « Classer les chevaux. La note est un critère de sélection pour les éleveurs », précise-t-il. Après avoir été officiellement reconnu par le ministère de l'Agriculture en début d'année, le cheval de race auvergne occupe désormais une place à part entière dans le secteur équin. « Maintenant, on joue dans la cour des grands, indique fièrement Laurent Pradier. Nous en sommes à 400 chevaux, pour une trentaine d'éleveurs. Ce sont environ 50 chevaux de race auvergne de plus par an. »

Nathalie Piendel

### Coup de foudre sur le village

Fort heureusement, il n'y a eu aucun gros dégât à déplorer lors de ce violent orage du mois de juillet.

Seul un vieil arbre a été coupé en deux parties, et un muret en pierres a été détruit.



### Une jolie crèche dans l'église



**Lors des élections de mars 2014, et quelle que soit la taille démographique de la commune, tous les électeurs devront se présenter obligatoirement, avec leur carte d'électeur, et une pièce d'identité pour pouvoir voter.**

**La pièce d'identité est obligatoire pour voter dans toutes les communes.**

L'article 31 du décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ayant supprimé les mots "des communes de 3 500 habitants et plus" figurant à l'article R 60 du code électoral, celui-ci est désormais rédigé ainsi :

**"Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'Intérieur.**

**Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité".**

Par voie de conséquence, **tous les électeurs devront désormais, pour toutes les élections, présenter une pièce d'identité au moment du scrutin, quelle que soit la taille de leur commune.**

Pour mémoire, et sous réserve d'une modification éventuelle de ce texte, il est rappelé que les pièces permettant de justifier de son identité au moment de voter sont mentionnées dans l'arrêté ministériel du 19 décembre 2007 pris en application des articles R 5 et R 60 du code électoral, dont voici les dispositions :

## Article 1

**Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :**

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 4° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 5° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 6° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 7° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 8° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 9° Permis de conduire ;
- 10° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 11° Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale ;
- 13° Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

**IMPORTANT : en prévision des élections 2014 (Municipales en mars et Européennes en mai) : Si vous n'êtes détenteur d'aucune pièce d'identité, Renseignez-vous auprès de votre Mairie. Les délais d'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport sont en moyenne de 4 à 6 semaines.**

## Article 2

**Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :**

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 3° Un des documents mentionnés aux 5° à 12° de l'article 1er.

*L'absence de contrôle répété d'identité dans un bureau de vote peut être un motif d'annulation des élections par le juge administratif, notamment lorsqu'elle est jointe à d'autres irrégularités ou en considération du faible écart des voix des candidats.*

### Un nouveau commerce dédié aux produits régionaux



**Montpeyrroux** compte un nouveau commerce. Malika Boumard a ouvert depuis le mois d'Août, un caveau dans lequel elle propose à la vente, des vins et des produits régionaux.

Elle a saisi l'occasion d'installer son commerce dans la montée de la Quye, dans une rue passante proche du centre bourg. Outre des vins de divers producteurs, elle propose différents articles d'épicerie fine, ainsi que de la charcuterie.

C'est dans une ambiance chaleureuse et au décor soigné, que Malika Boumard vous fera découvrir des produits régionaux sélectionnés avec soin.

### Un nouvel établissement va ouvrir ses portes dès le second trimestre 2014

**Un nouvel établissement** signé Cyrille Zen va ouvrir ses portes dès le second trimestre 2014 à Montpeyrroux.

Aux fourneaux, on retrouvera une équipe formée par le chef... Et dans les assiettes, une cuisine de bistrot !

Plus que quelques mois à saliver en attendant l'ouverture du restaurant « Le Bistrot Zen ».



### Cet été les jeunes du village n'ont pas chômé !

Employés par Mr Pascal Chassaing, les jeunes du village ont participé aux travaux des champs, lors de la castration des maïs de cet été 2013.



### Un artiste anonyme a laissé son empreinte !

Un artiste anonyme a marqué son passage sur le village en réalisant une gravure dont la photo est insérée ci-dessous. Taillée au sol dans le dallage de pierre d'arkose, vous pourrez la découvrir au cours de vos promenades sur la plaine du village (au lieu nommé « la cave du bon vin »).



### Une naissance, Un arbre, Un cadeau pour la famille et l'environnement :

Un projet lancé par la commune, candidate dans une opération nationale intitulée « Plus d'arbres, Plus de vie »



La municipalité a présenté un projet dans le cadre d'une opération nationale intitulée « Plus d'arbres, Plus de vie » lancée par l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe. C'est dans ce cadre, que nous avons élaboré notre dossier de candidature et proposé de mettre en place sur la Commune le projet suivant : « Une naissance, Un arbre, Un cadeau pour la famille et l'environnement ». L'idée de ce projet est de souligner la naissance ou l'adoption des nouveaux petits citoyens, par la plantation d'un arbre sur la commune. La municipalité souhaite ainsi célébrer l'arrivée d'une naissance ou d'un enfant adopté, en offrant à la famille, un arbre, qui, au fil du temps, grandira à ses côtés. Il s'inscrit dans une double démarche de sensibilisation à l'environnement, associée à la symbolique de l'arbre qui représente la vie.

En novembre dernier nous avons eu la joie d'apprendre que notre candidature avait été retenue et qu'elle serait soutenue en nous mettant à disposition les moyens suivants :

- Une vingtaine de plans d'arbres et arbustes (offerts par les pépiniéristes forestiers français)
- Des kits pédagogiques comprenant des livrets et des fiches d'activités
- Un accompagnement tout au long de notre projet

C'est dans le cadre de ce projet soutenu par l'opération « Plus d'arbres, plus de vie » que la commune organisera prochainement une rencontre ludique au cours de laquelle les enfants du village seront conviés. Ils pourront participer à la plantation des arbres et d'arbustes qui nous seront offerts.

Cette année, chaque enfant participant à cette opération se verra attribué un plant qu'il aura préalablement choisi. La plantation sera effectuée autour de l'aire de jeu communale des enfants.

Nous vous tiendrons informés de la date de cet événement.



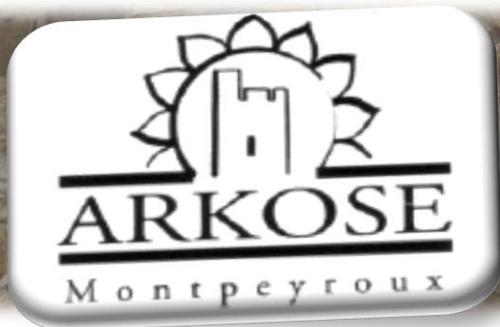
<http://www.plusdarbres-plusdevie.org>



### L'opération Plus d'arbres, plus de Vie !

Au carrefour des domaines environnementaux, économiques et sociétaux, la forêt constitue un enjeu central et transversal au cœur des problématiques liées au développement durable. Favoriser l'éducation à l'environnement et rassembler les acteurs du territoire autour d'un projet de plantation, tels sont les enjeux portés par cette opération. Pour transmettre aux générations futures la connaissance et le respect de ce précieux patrimoine, la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, l'interprofession nationale France Bois Forêt, Toyota France et les Éditions Nathan ont lancé l'opération nationale *Plus d'arbres, plus de vie !* en 2011, décrétée Année Internationale des Forêts par l'ONU.





# L'ARKOSE

**Samedi 13 Juillet 2013**, sous un soleil des plus radieux, les **membres de l'Arkose** se sont retrouvés dans la cour de l'ancienne école du village pour un **barbecue** animé des quelques chansons accompagnées à la guitare.

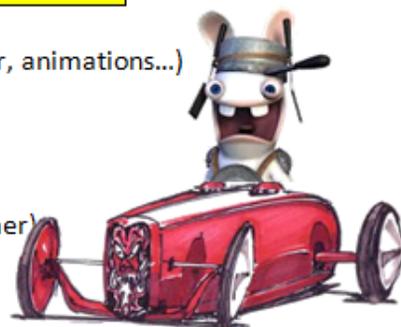
Le **9 Novembre**, le petit **marché des artisans** et la **fête des Vendanges** ont rassemblé autour de l'**alambic**, 140 convives pour partager le fameux saucisson auvergnat cuit dans le marc. Notons que cette année, le temps était de la partie !



**Vendredi 30 Novembre** s'est tenue l'**Assemblée Générale** de l'association. Après de nombreuses années de bons et loyaux services à ce poste, Bernard CHASSAING a laissé sa place de président à Jérôme BRIGAS, il reste bien-sûr au bureau de l'association.

## CALENDRIER 2014

- ☑ 22 Mars 2014 : **Carnaval des Enfants** (défilé, goûter, animations...)
- ☑ 05 Avril : **Soirée choucroute**
- ☑ 29 Juillet : **2<sup>ème</sup> Course de caisses à Savon**
- ☑ 8 Novembre : **Fête des Vendanges** (date à confirmer)
- ☑ 29 Novembre : **Assemblée Générale**



*L'Arkose vous présente ses meilleurs vœux  
pour 2014 et sera heureuse de votre  
présence lors de chaque manifestation.*





**Vivacité Art  
et Patrimoine  
de Montpeyroux**

### Retour en images sur 2013



**21 juillet**

Concert de harpe (Eglise)  
Agnès Tettour

**27 et 28 juillet**

Exposition  
de Sylvette Gueugnot

**14 septembre**

Journées du Patrimoine :  
historique de l'accordéon  
avec Marc Aurine  
et Delphine Bouscot

**L'atelier musical a repris ses cours le 20 octobre**

**Les mercredis avec:**

- ✓ Nadège Tarrasson (solfège, clavier, flûte)
- ✓ Xavier Bretonnet (batterie)

### Quelques nouvelles pour 2014

**Un cours de chant va se mettre en place**, un mercredi sur deux (durée  $\frac{3}{4}$  heure)  
pour les enfants de 7ans et plus.

**Objectifs :** - Création d'une chorale de village.  
- Rencontres avec d'autres groupes  
- Participation à la fête de la musique de juin 2014

**Ces cours seront gratuits**

**Contacts pour inscriptions :** Suzy Loubiere 06.82.38.75.24 ou 04.73.96.91.28  
Françoise Marcelot 06.60.58.45.28 ou 04.73.96.69.67

À l'étude pour les 13 et 14 juillet 2014 : **LES JOURNEES « CERAMIQUE »**  
dans un contexte que nous souhaitons « de qualité/prestige et divertissante », si  
vous êtes intéressés par la préparation de ce projet, n'hésitez pas à venir nous  
rejoindre, vous serez les bienvenus !

Contactez-nous au 06.63.12.80.04 (Yannick Le Bloas) ou 06.82.38.75.24 (Suzy L.)

**Nous vous remercions pour vos encouragements, et vous  
souhaitons une très bonne année 2014**

En juillet, nous avons organisé la retraite aux flambeaux et rejoint Coudes à pied. Nous avons retrouvé les Coudois à l'école. Ensemble, nous avons rejoint l'Allier pour admirer le feu d'artifice.



En septembre, c'était la 4<sup>ème</sup> édition de Dédal'Art !!!

Malheureusement pour les artistes et nous même, le temps n'était pas au rendez-vous cette année.

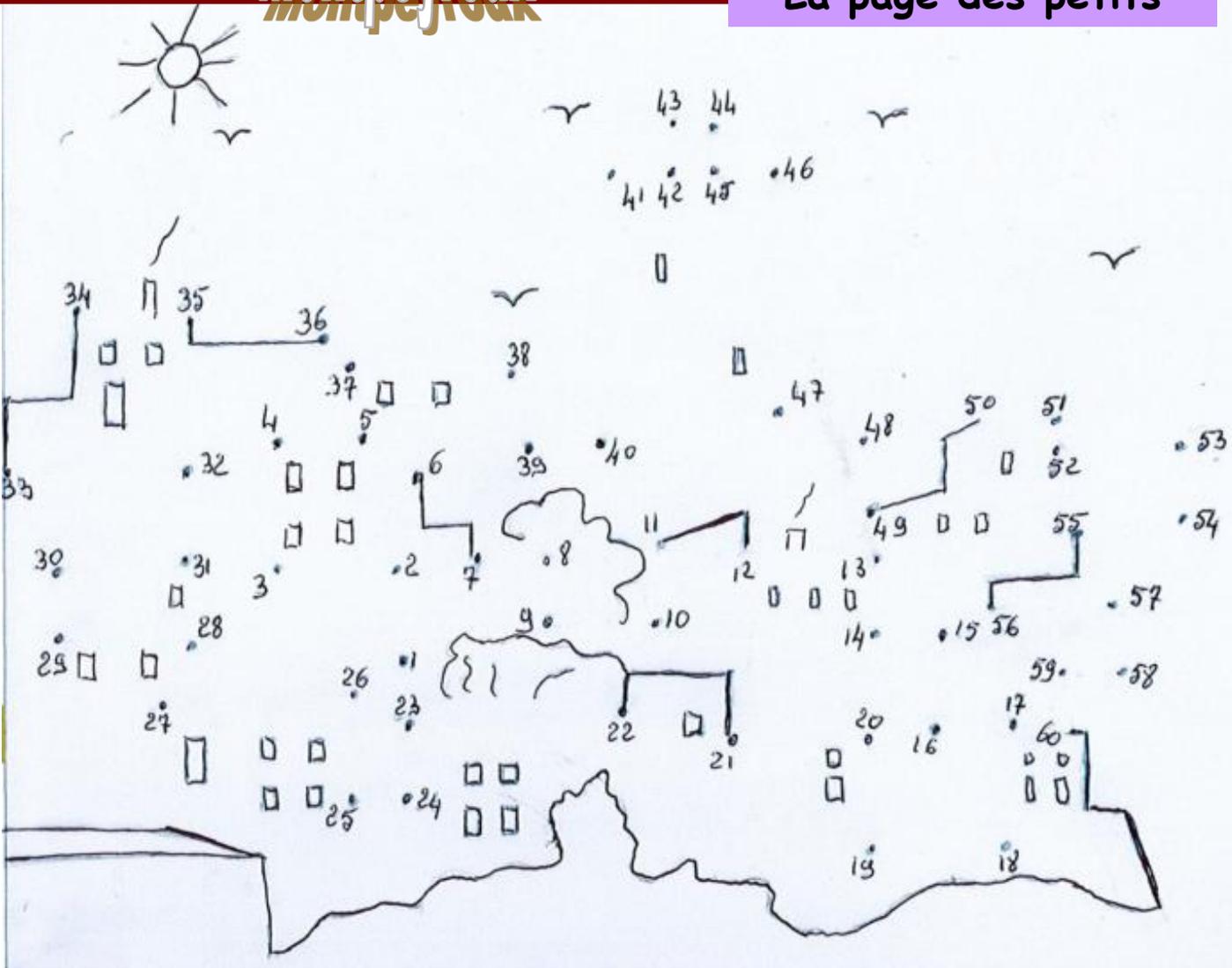


Et nous avons fini l'année en beauté avec le réveillon de la Saint Sylvestre !!



Nous remercions à nouveau, tous ceux qui nous aident chaleureusement tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2014 !



Quel est ce village où je vais installer ma maison ?

Si tu relies tous les points, tu reconnaîtras ce village